

**Les trois
consultations annuelles
du CSE**

Actys 
Expertises

Les 3 temps de la consultation du comité social et économique

Depuis le 1^{er} janvier 2016, passage à 3 consultations annuelles

17 consultations ou informations


Avant le 1^{er} janvier 2016

17 consultations ou informations
tout au long de l'année

*(Examen annuel des comptes, CICE,
Bilan Social, apprentissage, modalités
d'accueil des stagiaires, ...,
Cf. détails infra)*

3 consultations annuelles

La loi ne définit pas l'ordre des consultations



La situation économique
et financière de l'entreprise



La politique sociale de l'entreprise,
les conditions de travail et l'emploi



Les orientations stratégiques
de l'entreprise

La consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise

3 consultations

Avant le 1^{er} janvier 2016

- Politique de recherche et développement technologique de l'entreprise
- Examen annuel des comptes



1 consultation annuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2016

La situation économique et financière de l'entreprise

- Situation économique de l'entreprise,
- Politique de R&D

Recours à l'expert

Une mission sur mesure et en articulation avec les priorités des élus du CSE

Mission financée à 100% par l'employeur (article L2315-88 du code du travail)

La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi (1/2)

Le regroupement de 12 informations/consultations

12 consultations ou informations

Avant le 1^{er} janvier 2016

- Bilan social
- Evolution de l'emploi, qualification, prévisions annuelles et action de prévention et formation
- Plan de formation de l'année précédente et projet de plan de formation de l'année à venir.
- Périodes et contrat de professionnalisation, compte personnel de formation
- Apprentissage
- Conditions d'accueil en stage
- Mise ou remise au travail des salariés handicapés, accidentés ou invalides
- Durée et aménagement du temps de travail & période de prise de congé, temps partiel aménagé, conventions de forfait et modalités de suivi de la charge de travail
- Modalités d'utilisation du contingent annuel d'heures supplémentaires et de son éventuel dépassement
- Rapport sur la situation comparée homme femme
- Modalités du droit d'exercice du droit d'expression dans les entreprises dépourvu de délégué syndical ou dans lequel un accord sur le droit d'expression n'a pas été conclu
- Affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction, conditions de logements des salariés étrangers

1 consultation annuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2016



La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

Recours à l'expert

Une mission sur mesure et en articulation avec les priorités et les sujets de négociation.

Des thématiques transverses et en lien avec la santé et la sécurité

Mission financée à 100% par l'employeur (article L2315-91 du code du travail)

La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi (2/2)

Les thèmes de la nouvelle consultation

- Evolution de l'emploi et des qualifications
- Programme pluriannuel de formation et actions de formation envisagées par l'employeur
- Apprentissage
- Conditions d'accueil en stage
- Conditions de travail
- Durée du travail
 - Congés et aménagement du temps de travail
 - La durée du travail
 - Modalités d'utilisation du contingent annuel d'heures supplémentaires et son éventuel dépassement
- Egalité professionnelle
- Modalités d'exercice du droit d'expression
- Bilan social

La consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise

2 consultations

Avant le 1^{er} janvier 2016

- Orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim et aux stages
- Orientations de la formation professionnelle



1 consultation annuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2016

Les orientations stratégiques de l'entreprise

- **Orientations stratégiques de l'entreprise et ses conséquences sur l'emploi**
- **Évolution de l'emploi**
- **GPEC**
- **Orientations de la formation professionnelle**

Recours à l'expert

Une mission sur mesure et en articulation avec les priorités des élus du CSE

Mission financée à 80 % par l'employeur et à 20 % par le budget de fonctionnement du comité d'entreprise (article L2315-87 du code du travail)